



**Groupe  
Ornithologique  
Normand**

181 rue d'Auge 14000 Caen

Tél : 02 31 43 52 56

[secretariat@gonm.org](mailto:secretariat@gonm.org) • [www.gonm.org](http://www.gonm.org)

## **Recensement des goélands nicheurs sur les toits de l'agglomération de Cherbourg-en-Cotentin (Manche)**

**- Saison 2023 -**

**Rendu le 22/09/2023**

**Daphné Lapie & Régis Purenne**

## Sommaire

Sommaire .....	2
I - Introduction .....	3
II - Description et statuts des espèces de goélands nichant régulièrement sur les villes côtières en Normandie .....	3
III - Méthodes et secteurs étudiés.....	5
IV – Résultats globaux et spécifiques en 2023 .....	7
V – Evolution des effectifs.....	9
V.1 - Effectif global des goélands .....	11
V.2 - Goéland argenté .....	11
V.3 - Goéland brun.....	12
V.4 - Goéland marin.....	12
VI – Suivi des deux secteurs concernés par la stérilisation des œufs de goéland argenté .....	13
VII – Impacts de l'épizootie d'influenza aviaire.....	15
VIII - Conclusion .....	15
IX - Préconisations du GONm .....	16
IX.1 - Favoriser le retour des oiseaux en milieu naturel .....	16
IX.2 - Réduire les sources de nourriture .....	17
IX.3 - Tenter de limiter la nidification sur les habitations et inciter les goélands à nicher sur les zones industrielles.....	17
IX.4 - Favoriser la reproduction du goéland marin.....	17
IX.5 – Ne pas traiter les nids de goéland brun .....	17
IX.6 - Suivis à prévoir si des traitements des œufs de goéland argenté sont mis en place dans le futur et perspectives en 2024 .....	18
Bibliographie.....	18

Correction : Alain Barrier  
Validation : Gérard Debout

## I - Introduction

Depuis 2011, à la demande de la municipalité de Cherbourg-Octeville puis Cherbourg-en-Cotentin, le Groupe ornithologique normand (GONm) réalise annuellement (sauf en 2013) le recensement des goélands nicheurs en milieu urbain. Si un recensement de l'ensemble de l'agglomération a eu lieu en 2011, de 2012 à 2016 il se limitait à Cherbourg-Octeville. Depuis 2017, le périmètre de recensement est de nouveau élargi, puisque que la nouvelle commune de Cherbourg-en-Cotentin intègre les communes déléguées de Cherbourg-Octeville, Querqueville, Equeurdreville et Turlaville, ainsi que La Glacerie ; mais cette dernière n'ayant pas de colonie connue, elle n'est pas prise en compte.

La commune procède régulièrement à des opérations de stérilisation des nids de goéland argenté, via des entreprises spécialisées, afin de limiter les nuisances sonores et sanitaires et « tenter de limiter la progression de l'effectif ». Lors des années avec opérations de stérilisation, le GONm, en sa qualité d'organisme de protection de la nature reconnu d'utilité publique et compétant en la matière et, parallèlement au recensement général, accompagne cette intervention en localisant le plus précisément possible depuis des points hauts les sites de nidification des goélands bruns et marins sur les secteurs traités (deux espèces strictement protégées et non visées par la stérilisation), et évalue leur succès de reproduction.

Des opérations de stérilisation ont eu lieu en 2011, 2012, 2016, puis annuellement depuis 2018. En 2016, la municipalité a par ailleurs demandé à un fauconnier d'effectuer un effarouchement des couples de goélands dans le quartier Val-de-Saire, courant avril. Cette opération n'a jamais été reconduite par la suite.

En 2014, 2015 et 2017 les opérations de stérilisation n'ont pas été menées mais un recensement des effectifs nicheurs a été effectué par le GONm.

A l'origine la stérilisation pouvait viser tous les secteurs, mais depuis 2018, les opérations sont désormais limitées géographiquement et visent uniquement quelques quartiers : depuis 2019, il s'agit des deux secteurs « Centre-ville » et « Val de Saire ».

En 2022, la ville a obtenu une autorisation de stérilisation triennale courant jusqu'en 2024, toujours pour ces deux secteurs, dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Ce rapport présente les résultats des recensements effectués en 2023 ainsi qu'une comparaison avec les résultats antérieurs et un point sur les opérations de stérilisation.

## II - Description et statuts des espèces de goélands nichant régulièrement sur les villes côtières en Normandie

Les « grands » goélands sont tous protégés par la législation française par :

- [Arrêté ministériel du 29 octobre 2009](#) fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
- [Art. L 411-1et s.](#) du code de l'environnement : les espèces protégées bénéficient d'une protection renforcée (interdiction de détruire nids, œufs, de mutiler, de vendre ou de perturber intentionnellement...).

- Sanctions pour atteinte à une espèce protégée : [L. 415-3 à L. 415-5 CE](#) (délict) et pour perturbation intentionnelle : [R. 415-1 CE](#) (contravention).

La destruction d'un nid de goéland, des œufs, des poussins ou des adultes est passible, conformément à la loi, d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende.

En Normandie des dérogations sont accordées depuis plusieurs années à certaines villes pour qu'elles puissent mettre en place la stérilisation des œufs de goéland argenté afin de diminuer les gênes pour les habitants.

**Le goéland argenté** est encore l'espèce la plus commune, bien qu'en fort déclin :

Longueur : 55-60 cm      Envergure : 120-140 cm      Poids : ± 1 kg

Ailes : gris clair à pointes noires et blanches      Pattes : couleur chair

Sur les listes rouges, il est considéré comme « quasi menacé » en Europe et « Vulnérable » dans l'Union européenne (BirdLife International 2015), « quasi menacé » en France (UICN, 2016) et « vulnérable » en Normandie (Debout, 2016). Il est considéré comme « quasi-menacé » dans la liste rouge nationale des nicheurs (UICN, 2016) et comme « vulnérable » dans la liste rouge régionale (Debout, 2016). C'est la seule espèce dont l'arrêté délivré par la



DREAL autorise la stérilisation des œufs. Contrairement à une opinion couramment répandue, cette espèce n'est pas en progression mais en régression. En effet, la population nicheuse en France a diminué de 30 % entre la fin des années 90 et 2009-2012 où elle était estimée autour de 55 000 couples (Cadiou, 2014) ; elle a également nettement régressé en Normandie, presque divisée par deux en 20 ans avec moins de 13 000 couples à la fin des années 2010 (Debout *In* Debout & Chevalier 2022) : la progression des nicheurs urbains ne compense pas la baisse importante sur les sites naturels (Debout, 2013).

Photo de goéland argenté (Gilles Le Guillou)

**Le goéland brun**

Longueur : 48-56 cm.      Envergure : 117-130 cm

Poids : ± 900 g

Ailes : gris foncé      Pattes : jaunes

Il est considéré comme en danger dans la liste rouge régionale (Debout, *op. cit.*). Un peu plus de 1 200 couples nichaient en Normandie en 2012 (Debout, *op. cit.*) mais cet effectif a considérablement décru depuis, essentiellement en raison de la destruction de la colonie du terre-plein des Mielles à Turlaville, puis ensuite de l'impact de renards sur l'île de Tatihou où s'était reportée la colonie (Purenne 2018). Un regain est noté sur ce site ces dernières années (Purenne 2022 ; à paraître), l'effectif régional comptant probablement 450 à 500 couples actuellement, dont environ 70 % dans le nord Cotentin, concentrés sur l'île de Tatihou et sur les toits de l'agglomération de Cherbourg-en-Cotentin.



Photo de goéland brun (Tony Le Huu Nghia)

**Le goéland marin** (le plus grand laridé du Monde)

Longueur : 60-75 cm. Envergure : 145-165 cm  
Poids :  $\pm 1,6$  kg

Ailes : noires Pattes : couleur chair pâle

La population nicheuse de goéland marin a connu une expansion en Normandie et semble aujourd'hui stable autour de 1 700 couples (Debout, *op. cit.*). C'est un prédateur régulier des nids des autres espèces de goélands, sa présence peut donc conduire à la régression des autres goélands à sa proximité.

Photo de goéland marin (Gilles Le Guillou)

**Le goéland leucophée** est une nouvelle espèce nicheuse

Longueur : 52-58 cm. Envergure : 120-140 cm

Poids :  $\pm 1$  kg

Ailes : gris Pattes : jaunes

D'origine méditerranéenne, il a connu une expansion vers le nord : l'espèce est un nicheur très rare en Normandie, de l'ordre de 5 couples, dont certains urbains. En 2021 l'espèce a probablement niché à Cherbourg, une première pour le département de la Manche.

Photo de goéland leucophée (Gérard Debout)

**III - Méthodes et secteurs étudiés**

Le recensement est mené à partir d'un réseau de points hauts (toits d'immeubles, fort du Roule...) (Figure 1) et ponctuellement au sol depuis les rues.

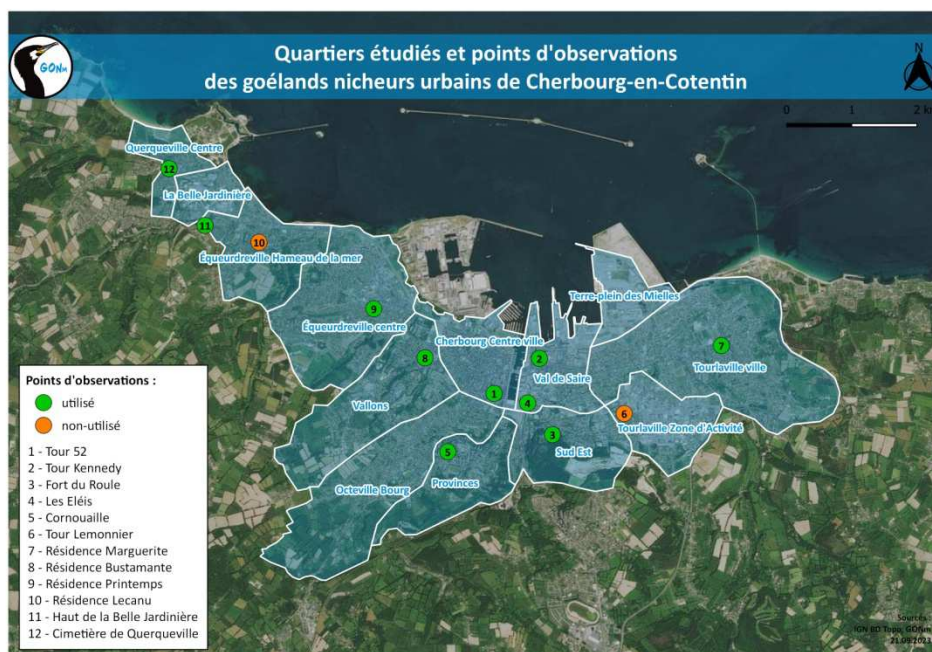
Avant 2017, seuls les sites d'observation 1 à 5 étaient utilisés et les effectifs recensés ne concernaient donc que les six secteurs de « Cherbourg - Centre-ville », « Val de Saire », « Sud-est », « Provinces », « Octeville-Bourg » et « Les Vallons ».

La zone étudiée annuellement depuis 2017, plus grande, permet de mieux apprécier la répartition des goélands nicheurs urbains sur l'ensemble de l'agglomération.

La zone d'étude proposée par la ville de Cherbourg-en-Cotentin étant la même que les années précédentes, avec 13 quartiers, nous avons utilisé en 2023 un maximum de sites d'observation, 10 sur les 12 utilisés en 2017. La tour Lemonnier (n°6) a été abandonnée au fil du temps en raison des procédures d'accès trop compliquées, avec des délais de 3 semaines pour obtenir les autorisations. En 2023, ce point a été remplacé par une prospection depuis les rues dans le secteur ZA Turlaville, la recherche d'un point haut depuis la carrière n'ayant pas abouti. La résidence Lecanu (n°10) n'a pas été utilisée, pour des raisons pratiques avec le gardien, mais le suivi du secteur « Hameau de la Mer » a été réalisé depuis le Haut de la Belle Jardinière/rue des Hautes terres. A noter que le point N°11, Haut de la Belle Jardinière, est décalé de quelques centaines de mètres (rue des Hautes terres) en raison du développement

des arbres. Ce facteur ne facilite d'ailleurs pas l'observation dans d'autres endroits de la zone étudiée.

Précisons que le terre-plein des Mielles, en tant que quartier, ne concerne que les toits des hangars situés sur la zone sud du terre-plein et non pas le terre-plein dans son ensemble, puisque la colonie qui s'y trouvait auparavant n'existe plus. Concernant Querqueville, toute la zone de l'école des Fourriers (ex CIN) est, elle aussi, exclue du périmètre d'observation et de la zone d'étude définie par le commanditaire (zone militaire). Le site de « Naval Group » (anciennement appelé DCNS) ne fait pas partie du périmètre des observations, ce site n'étant pas accessible (il ne l'a été qu'en 2011).



En 2023, seul le premier recensement a été effectué sur l'ensemble des quartiers, l'objectif étant d'évaluer l'effectif global de la population nicheuse de goélands et, parallèlement, de localiser le plus précisément possible les couples de goélands marin et brun sur les deux secteurs visés par la stérilisation et d'en informer la municipalité qui relaie l'information à la société en charge des opérations avant son premier passage. Le second passage du GONm ne visait que les secteurs traités, avec information à la municipalité qui relaie à la société de stérilisation avant son deuxième passage. Un troisième passage du GONm a eu lieu sur les secteurs traités afin d'évaluer le nombre de couples ayant produit des poussins. Lors des trois suivis un fichier avec les résultats bruts détaillés a donc été fourni à la municipalité.

Le tableau 1 présente les dates des recensements effectués en 2023 par le GONm avant les deux passages de traitement des œufs de goéland argenté par la société Altivia dont les dates sont également précisées.

Numéro de passage	Recensements du GONm	Traitement des œufs sur deux secteurs
1	global : 24, 25 et 26 avril	9 au 17 mai
2	seulement sur les secteurs traités : 30 et 31 mai	5 au 8 juin
3	seulement sur les secteurs traités : 27 juin	

**Tableau 1 : dates des opérations de recensement et de stérilisation en 2023**



Dans cette étude concernant les goélands nicheurs, nous avons, comme les années précédentes, recensé à la fois :

1. Les nids avec couveurs ou adultes à proximité (indice certain de nidification),
2. Les couples proprement dit, c'est-à-dire deux adultes très rapprochés, dont le nid n'est pas visible du point d'observation (indice probable de nidification)
3. Les oiseaux adultes seuls qui semblent cantonnés (ils peuvent représenter un membre d'un couple dont le couveur n'est pas visible du point d'observation) (indice possible de nidification).

Comme il est impossible de repérer tous les nids à partir des points d'observation, le fait de compter, en plus, les couples et les individus apparemment cantonnés, permet d'avoir une estimation assez précise de la population reproductrice : le total est un indicateur du nombre de couples apparents ou potentiels (mais appelés couples dans le reste du rapport) et l'expérience montre que cela conduit malgré tout à une légère sous-estimation de la réalité.

Rappelons que le premier recensement est généralement réalisé fin avril voire début mai lors des années avec opérations de stérilisation : même s'ils sont déjà cantonnés sur leur site de reproduction, de nombreux couples n'ont pas encore construit un nid et pour beaucoup la ponte n'a pas encore eu lieu. Ceci vaut notamment pour le goéland brun qui niche un peu plus tard : aussi, le recensement des effectifs nicheurs est généralement préconisé autour de la mi-mai pour les goélands.

Cette date précoce du premier recensement est imposée par la date du premier passage de stérilisation qui suivra, généralement autour de la mi-mai... il faut noter que les dates des opérations de stérilisation sont généralement connues peu de temps avant et notre recensement nécessite aussi une organisation complexe (autorisations d'accès et planning d'accès aux différents toits des immeubles, choix des jours suivant les conditions météorologiques, ...), le bilan (effectif et localisations) pour les secteurs visés par la stérilisation devant, par ailleurs, être rendu quelques jours avant le premier passage de la société. Pour toutes ces raisons la période visée pour le premier suivi est donc très resserrée.

## IV – Résultats globaux et spécifiques en 2023

Nous présentons ici les résultats obtenus lors du premier recensement général. Fin avril, une partie des nids ne sont pas encore construits ou ne sont pas visibles depuis les points hauts. Ainsi en 2023, à cette date, légèrement plus précoce que 2022 (Figure 2) :

- 31,3 % (45,5 % en 2022) du nombre total de sites potentiels présentaient un nid construit visible et reconnaissable pour le goéland argenté ;
- 28 % (27 % en 2022) des sites de goéland marin ;
- 14 % (19 % en 2022) des sites de goéland brun, proportion logiquement la plus faible chez cette espèce qui niche un peu plus tardivement que les deux autres.

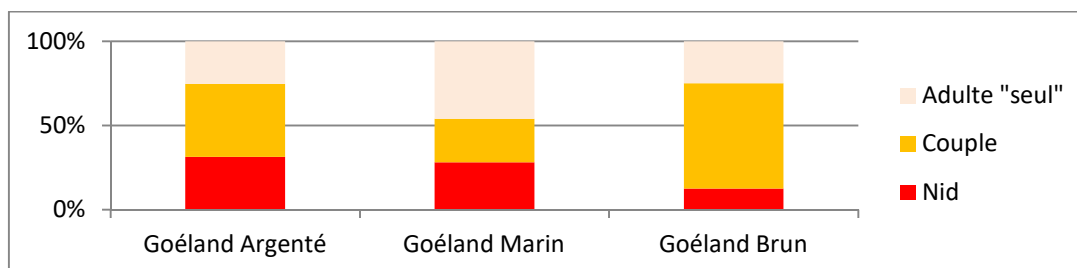


Figure 2 : Proportion des catégories composant les effectifs des trois espèces de goélands fin avril 2023

Au total 1 417 « couples nicheurs certains ou potentiels » ont été recensés en 2023 sur le secteur d'étude dont 1 247 de goéland argenté (+47 /2022), 120 (+20) de goéland brun et 50 (+3) de goéland marin. L'adulte de goéland leucophée, cantonné en 2021 et 2022, et apparemment en couple avec un goéland brun, n'a pas été revu cette année.

La figure 3 présente la distribution du nombre de couples potentiels par secteur.

Les trois secteurs les plus peuplés sont, comme en 2022 et du même ordre de grandeur : le Val de Saire (321 ; +25/2022) de loin le plus peuplé, puis Cherbourg Centre (237 ; stable) et Querqueville (201 ; -29/2022) (plus précisément secteur La Belle Jardinière, le centre n'abritant que quelques couples). Ensuite viennent Tourlaville ZA 191 (+61) et le Sud-Est (150, stable). Puis deux secteurs dans le même classement que l'année dernière : Les Provinces (79 ; +15) et le Terre-plein des Mielles (64 ; =). Cette année, Equeurdreville (53 ; +14) et les vallons (44 ; +19) dépassent Tourlaville-Ville (39 ; -25). Les deux derniers secteurs sont stables : Octeville bourg (35) et Equeurdreville-hameau de la mer (3).

Les proportions sont proches de celles de 2022 : environ 40 % de l'effectif global est concentré sur la zone Val de Saire et Cherbourg Centre et même 63,5 % si on ajoute en continuité les secteurs Sud-Est et Tourlaville ZA. Le secteur de Querqueville (Belle Jardinière), noyau isolé plus à l'ouest, abrite 14 % à lui seul. Ces 5 secteurs les plus peuplés abritent 78 % de l'effectif global comme en 2022.

Le goéland argenté, espèce la plus abondante, représente 88 % de l'effectif global : les commentaires sur la distribution par secteur des goélands sont étroitement liés à cette espèce et lui sont aussi attribués.

La progression la plus significative a lieu sur Tourlaville-ZA qui progresse de 46 % (+47 de goéland argenté, +16 de goéland brun et - 2 de goéland marin) : il peut s'agir à la fois d'une progression mais aussi d'une redistribution puisque dans le même temps Tourlaville-ville perd 25 couples.

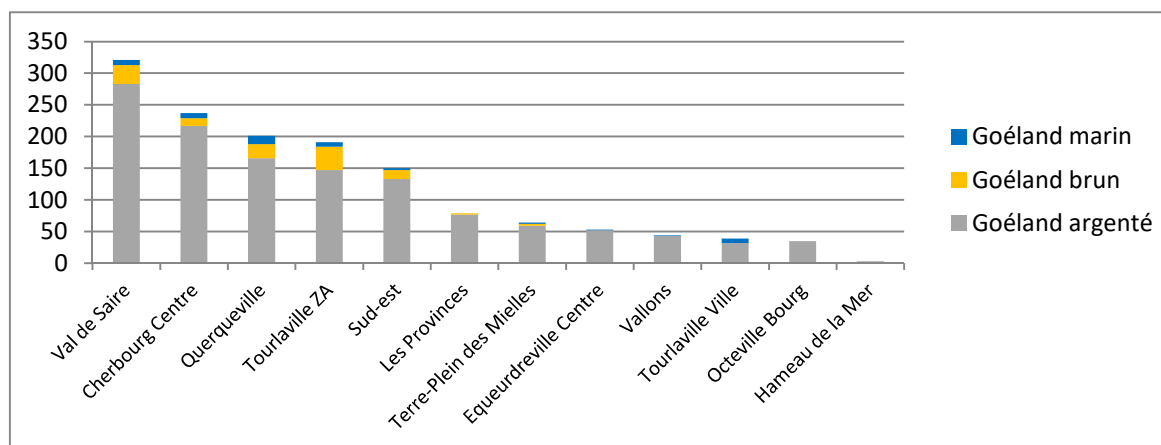
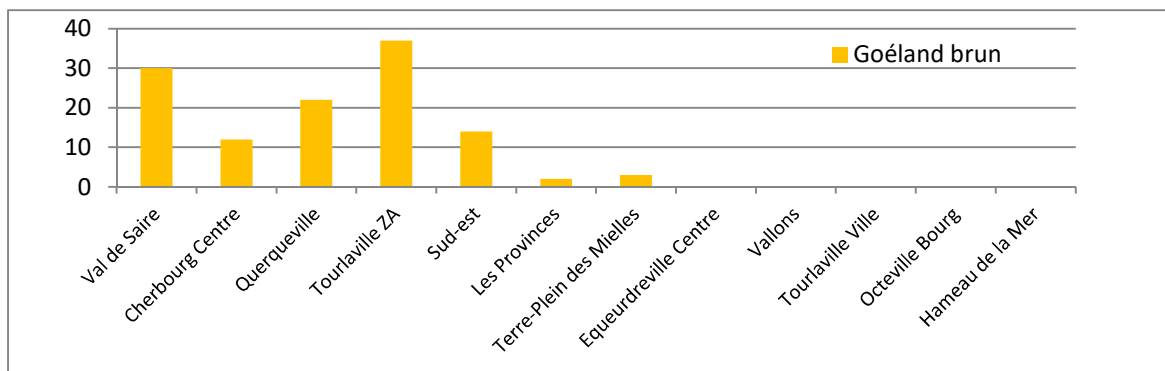


Figure 3 : Nombre de couples de goélands nicheurs ou potentiellement nicheurs par secteurs fin avril 2023

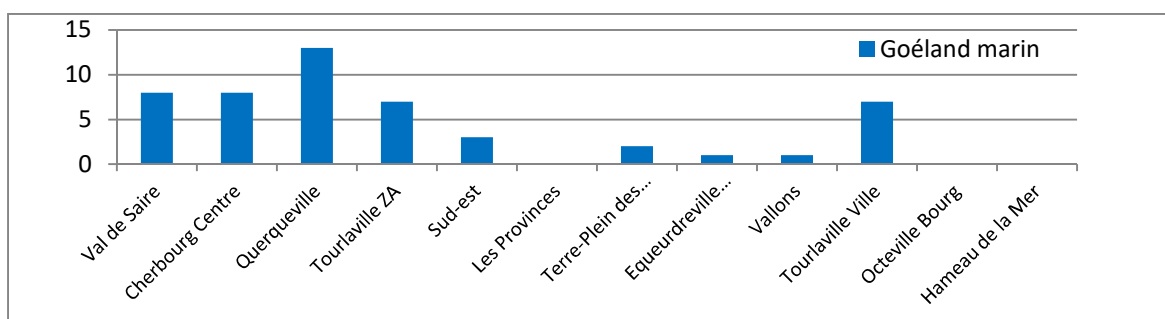
Concernant le goéland brun, comme en 2022, 95 % de la population se concentre aussi sur les mêmes 5 principaux secteurs que le goéland argenté, mais avec une petite différence dans les rangs d'importance, visible sur la figure 4 (les secteurs sont classés par ordre d'importance pour le goéland argenté). Ces cinq secteurs abritent entre 14 et 37 couples potentiels chacun, le maximum étant situé à Tourlaville ZA (+16/2022) qui engendre l'augmentation globale cette année, suivi du Val de Saire (30) et Querqueville (22). Près d'une quinzaine de couples est notée respectivement sur les secteurs Sud-Est et Cherbourg-Centre. Quelques couples sont notés au Terre-plein des Mielles et aux Provinces.





**Figure 4 : Nombre de couples de goéland brun nicheurs ou potentiellement nicheurs par secteurs fin avril 2023**

Concernant le goéland marin, espèce beaucoup plus rare et localisée ici, 78 % de l'effectif se trouve également sur ces 5 principaux secteurs, mais cette année c'est Querqueville qui abrite le plus de couples potentiels (13 ; +6) (Figure 5).



**Figure 5 : Nombre de couples de goéland marin nicheurs ou potentiellement nicheurs par secteurs fin avril 2023**

## V - Evolution des effectifs

Il faut rester prudent dans l'analyse liée aux comparaisons avec les années antérieures en particulier dans le cas de variations modérées, compte tenu des biais méthodologiques (variation de l'observateur, des points d'observations, des dates de recensement et des variations de phénologie, des proportions des différentes catégories de couples possibles à certains...) et des paramètres naturels (survie, fécondité...).

L'évolution peut être ici analysée à trois niveaux :

- Le nouveau périmètre d'étude tel que défini depuis 2017 et déjà recensé en 2011, sur l'agglomération de Cherbourg-en-Cotentin, c'est-à-dire hormis la population nicheuse de la digue et des forts de la rade de Cherbourg (réserve du GONm), celle de la DCNS (Naval Group) et de l'école des Fourriers (sauf 2011). La figure 6 présente l'évolution globale et spécifique et la figure 7 celle des goélands brun et marin à une échelle plus adaptée.
- L'ancien périmètre d'étude de Cherbourg-Octeville défini au début des années 2010 (dite zone témoin), qui ne concerne donc ici que les six secteurs communs aux 12 années suivies entre 2011 et 2023 (« Cherbourg - Centre-ville », « Val de Saire », « Sud-est », « Provinces », « Octeville-Bourg » et « Les Vallons »). Les décomptes effectués lors du premier passage fin avril-début mai sont considérés ici, car les recensements globaux sont généralement effectués à cette date, sauf lors des années sans opérations de stérilisation (2014, 2015 et 2017). La figure 8 présente

l'évolution globale et spécifique et la figure 9 celle des goélands brun et marin à une échelle plus adaptée.

- Pour la période commune de 2017 à 2023, les tendances spécifiques sur la zone témoin et dans le reste de l'agglomération sont présentées sur les figures 10 à 12 : pour rendre les résultats plus facilement comparables, nous les avons ramenés à une base 100 choisie arbitrairement, c'est-à-dire l'effectif de début de période (2017) pour chaque espèce.

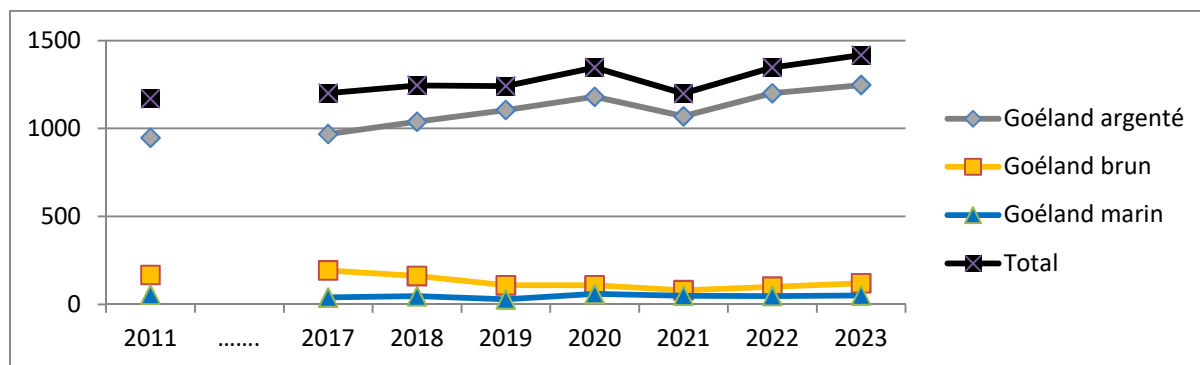


Figure 6 : Nombre de couples estimés sur l'agglomération en 2011 et de 2017 à 2023

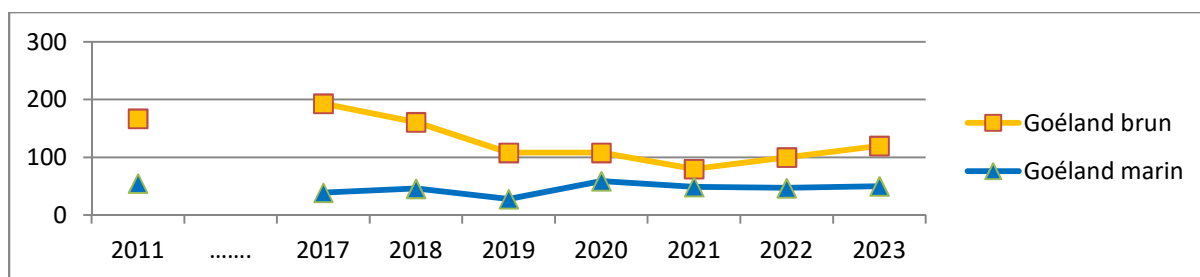


Figure 7 : Nombre de couples estimés de goéland brun et goéland marins sur l'agglomération en 2011 et de 2017 à 2023

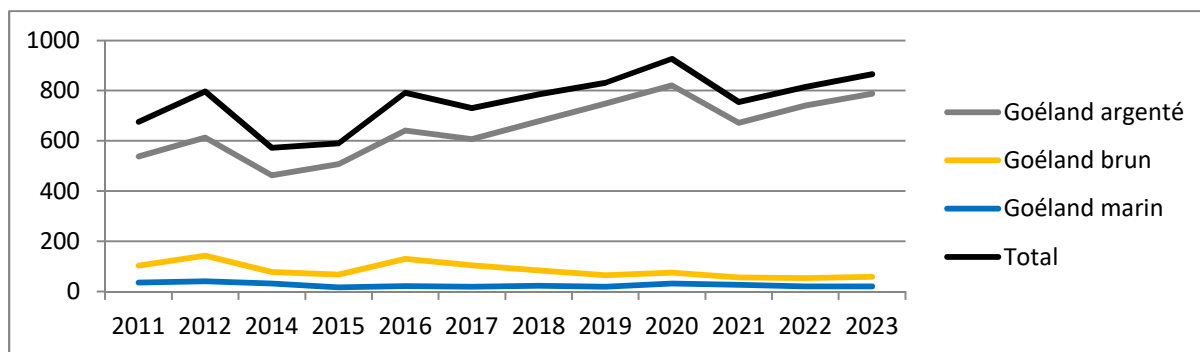


Figure 8 : Nombre de couples estimés sur l'ancien périmètre d'étude (secteur témoin) de 2011 à 2023

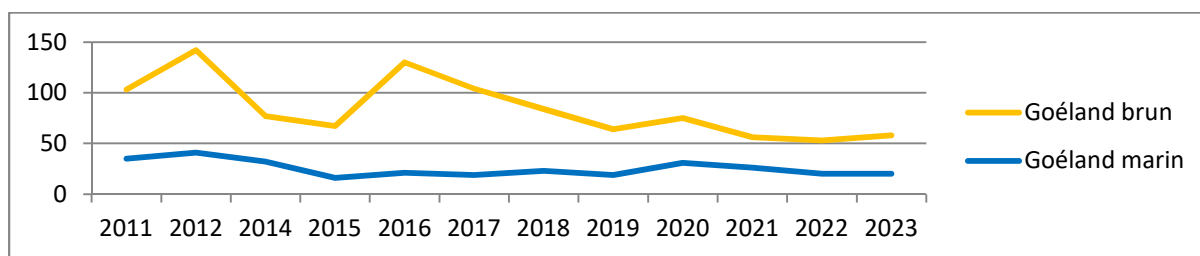


Figure 9 : Nombre de couples estimés de goéland brun et goéland marin sur l'ancien périmètre d'étude (secteur témoin) de 2011 à 2023

## V.1 - Effectif global des goélands

**Sur l'agglomération**, 1 417 couples potentiels de goélands (toutes espèces confondues) ont donc été recensés en 2023, soit un indicateur d'abondance à son plus haut niveau mais qui reste proche de ceux de 2020 et 2022. L'effectif 2023 est supérieur de 10,3 % à la moyenne de 1 285 couples établie sur la période 2017-2023. Après une progression historique, celle-ci ralentit, l'effectif étant probablement stable à son plus haut niveau ces dernières années.

**Sur la zone témoin**, rappelons que les chutes d'effectifs constatées en 2014 et 2015 sont liées à la disparition de la colonie du toit des Eleis (secteur Val de Saire) suite à des travaux de réfection. En 2011 et 2012 ce site abritait 243 couples de goélands, avec un effectif extrêmement stable ces deux années-là (au couple près), soit 173 couples de goéland argenté, 65 de goéland brun et 5 de goéland marin (Purenne & Démarest 2012, Jaillet 2014). On observe que, dès 2016, les effectifs se rétablissent chez les deux principales espèces, goéland argenté et goéland brun, retrouvant le niveau de 2012 avant disparition de la colonie des Eleis : la différence vient d'une redistribution des couples (zones habitées notamment...).

L'effectif continue de progresser pour atteindre un pic en 2020 (927), +17 % en 4 ans. Il baisse en 2021 (754) puis remonte progressivement en 2022 et 2023 (866). L'effectif est donc globalement stable à son plus haut niveau, proche de la moyenne 2016-2023 (812 couples). Après une progression historique, il n'y a donc pas d'évolution significative sur la zone témoin ces dernières années.

## V.2 - Goéland argenté

**Sur l'agglomération**, 1 247 couples potentiels ont été recensés, soit un effectif supérieur (+ 12%) à la moyenne de 1 115 couples établie sur la période 2017-2023. Après une progression historique, celle-ci a ralenti entre 2017 et 2020 (+22 %). L'effectif 2023 est très proche de l'effectif 2020 (+5 %), ce qui indique un taux d'accroissement plus faible et une stabilisation au pic atteint récemment.

65 % des couples gagnés entre 2017 et 2023 sur l'agglomération, concernent la zone témoin, là où la stérilisation annuelle a lieu sur certains toits. Ainsi la zone témoin abrite la même proportion de l'effectif global en 2017 et en 2023, à savoir 62 %.

**Sur la zone témoin**, après la chute de 2014-2015, le goéland argenté retrouve son niveau en 2016 et progresse ensuite jusqu'à un pic en 2020 (+22 %). Après une baisse en 2021 l'effectif remonte progressivement vers celui de 2020 et se stabilise donc à son plus haut niveau, autour d'une moyenne de 755 couples ces 5 dernières années.

Dans le reste de l'agglomération, l'effectif a progressé en 2021-2022 mais se stabilise aussi à son plus haut niveau en 2023.

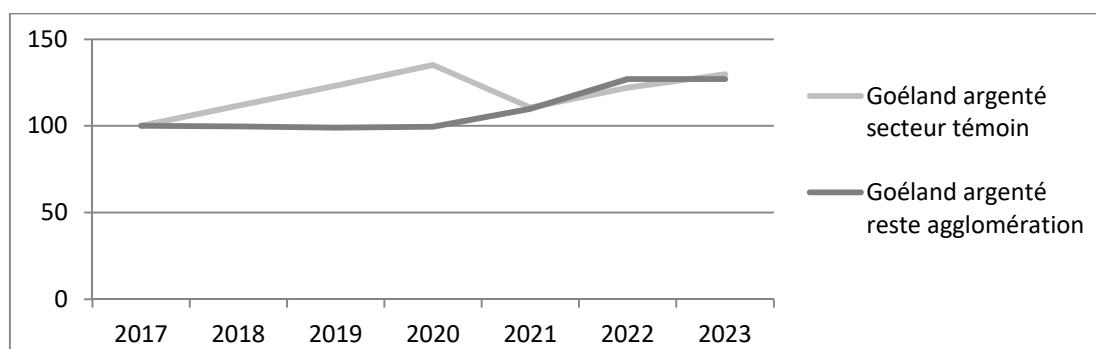


Figure 10 : Evolution de l'indice du goéland argenté depuis 2017 (base 100) sur le secteur témoin et dans le reste de l'agglomération

### V.3 - Goéland brun

**Sur l'agglomération.** Rappelons d'abord qu'en 2009 le terre-plein des Mielles abritait une colonie de près de 700 couples de goéland brun, constituant de loin la principale colonie de Normandie avec presque 60 % des effectifs nicheurs. L'aménagement du terminal charbonnier et l'activité humaine liée ont conduit à la désertion du site par les goélands dès 2010 (Purenne 2011), lesquels se sont reportés en majorité sur l'île Tatihou et, dans une moindre mesure, sur l'agglomération (Purenne 2018).

En 2017 l'effectif était de l'ordre de 200 couples mais il a connu une chute rapide de plus de 50 %. Sur cette période on a perdu approximativement autant de couples dans la zone témoin qu'ailleurs dans le reste de l'agglomération. Depuis le plus bas de 2021, l'effectif connaît un certain regain et atteint 120 couples en 2023, à hauteur de la moyenne établie sur la période 2017-2023 (124 couples). Ces deux dernières années l'effectif global a progressé de 50 % (+40 couples), quasi exclusivement en dehors de la zone témoin, où il reste stable ces dernières années. Ainsi on note que sur les 20 couples gagnés depuis l'année dernière, 80 % sont notés sur Tourlaville ZA : gain lié en partie aux nouveaux points d'observations dans cette zone. Il faut cependant nuancer le constat (à confirmer en 2024), car si on exclut la plus mauvaise année de 2021, la progression est seulement de 11 % entre 2019 et 2023. L'espèce est toujours considérée en net déclin, -37 % par rapport à 2017.

**Sur la zone témoin,** après avoir retrouvé en 2016 son niveau d'avant la chute de 2014-2015, le goéland brun amorce une nouvelle chute drastique de près de 60 % en 5 ans (2016-2021). Depuis, l'effectif est stable à son plus bas niveau, entre 53 et 58 couples (effectif atteint en 2023).

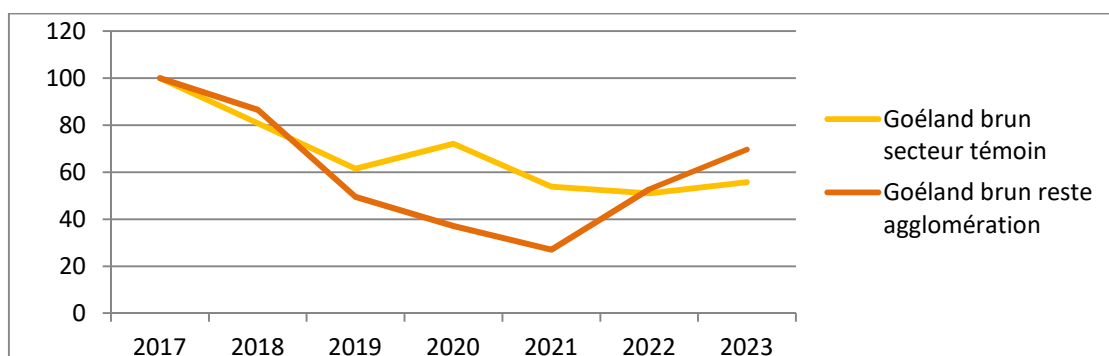


Figure 11 : Evolution de l'indice du goéland brun depuis 2017 (base 100) sur le secteur témoin et dans le reste de l'agglomération

### V.4 - Goéland marin

**Sur l'agglomération.** Avec 50 couples en 2023, l'effectif est proche de celui de 2011 (55) et de la moyenne de 45 couples établie sur la période 2017-2023 (pic de 59 couples en 2020).

Suite à son implantation en ville, le goéland marin a progressé et semble stable à son plus haut niveau, connaissant des fluctuations parfois importantes (comme en 2019 avec 28 couples seulement). Relevons cependant qu'une colonie importante de goéland marin se trouve sur les forts de la rade de Cherbourg, possibilité que n'offrent pas d'autres villes côtières de Normandie, ce qui explique peut-être cette tendance.

**Sur la zone témoin.** Après avoir progressé, l'effectif de goéland marin a connu une chute de 60 %, entre 2012 (41) et 2015 (16), années des deux extrêmes, la disparition des toits des Eleis n'en étant pas la cause principale (seulement quelques couples sur ce site). Depuis 2016, malgré un pic à 31 couples en 2020, l'effectif est stable et fluctue autour d'une moyenne de

22 couples ; en 2023 on retrouve le même effectif que 2022 avec 20 couples, proche de cette moyenne.

L'espèce étant en effectif réduit, les fluctuations ne sont pas forcément significatives et les tendances globalement les mêmes dans la zone témoin et dans le reste de l'agglomération.

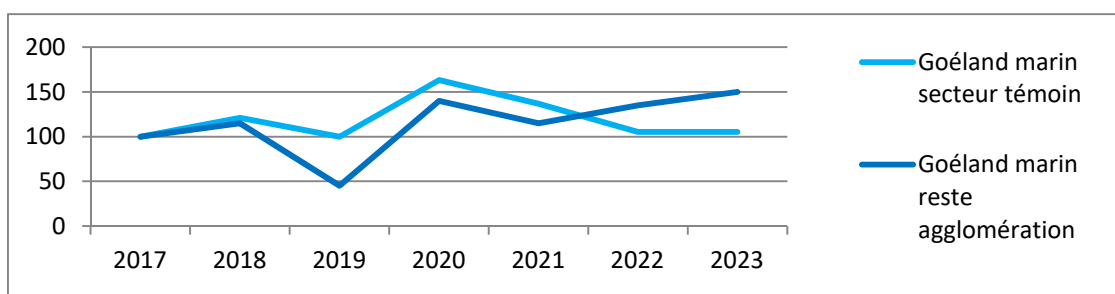


Figure 12 : Evolution de l'indice du goéland marin depuis 2017 (base 100) sur le secteur témoin et dans le reste de l'agglomération

## VI – Suivi des deux secteurs concernés par la stérilisation des œufs de goéland argenté

Seuls les secteurs Val-de-Saire et Cherbourg-centre sont visés pour 558 couples potentiels fin avril, puis 391 couples (dont des familles) fin mai, et enfin 478 couples fin juin (Figure 13). Cette baisse est logique et concerne essentiellement le goéland argenté ; elle est liée pour partie aux échecs, à l'absence de reproduction de certains oiseaux entre les deux passages, ou à des oiseaux plus cachés ou encore aux conditions d'observation en mai avec un vent très fort de Nord-Est. Fin juin cet effectif augmente avec des oiseaux plus visibles (familles et adultes) et de meilleures conditions d'observation. Entre fin avril et fin juin les estimations sont relativement proches pour chacune des espèces si l'on soustrait les couples ayant déserté le site entre temps (échecs.)

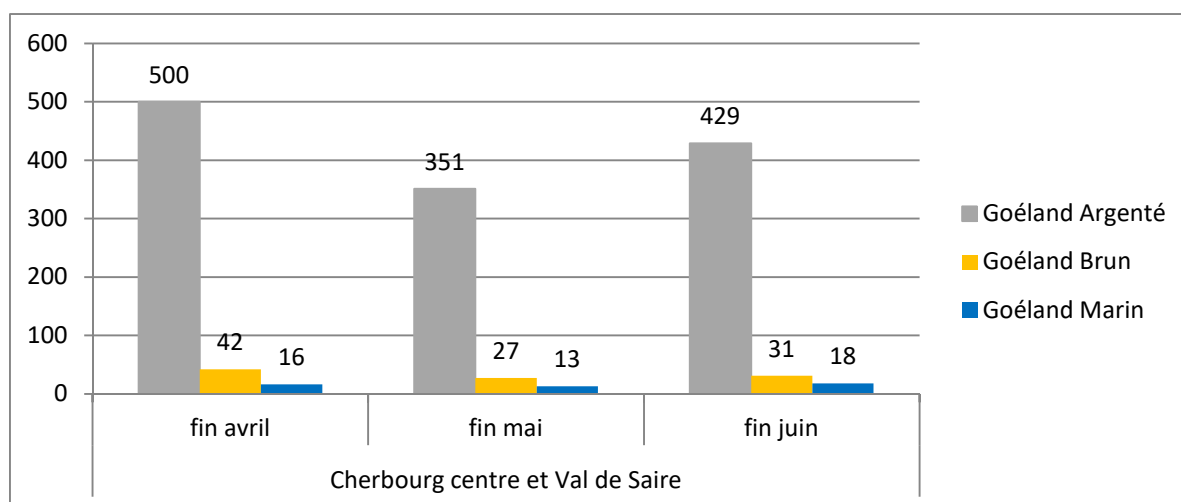


Figure 13 : Evolution du nombre de couples potentiels des 3 espèces de goélands sur les deux secteurs visés par la stérilisation entre fin avril et fin mai

Sur ces deux secteurs, le GONm a recensé fin juin le nombre de nichées (et de poussins correspondants) suivant :

27/06/2023	Goéland argenté	Goéland brun	Goéland marin	Goélands non identifiés
1 poussin	83	4	1	4
2 poussins	62	4	2	3
3 poussins	16	1	0	2
<b>Total nichées</b>	<b>161</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>9</b>
<b>Total poussins</b>	<b>255</b>	<b>15</b>	<b>5</b>	<b>16</b>

**Tableau 2 : nombre de nichées et de poussins des trois espèces de goélands sur les secteurs Cherbourg Centre et Val de Saire fin juin**

En 2023, la ville de Cherbourg-en-Cotentin a commandé à la société « Altivia » un traitement des œufs de goéland argenté sur ces secteurs ; un premier passage a été réalisé entre les 9 et 17 mai et un second entre les 5 et 8 juin.

L'année dernière, il nous était impossible d'appréhender les chiffres du bilan de la campagne de stérilisation car :

- 159 nids (construits, y compris vides) étaient dénombrés rien qu'au premier passage mais 112 nids étaient retenus au final. Cette année dans le tableau bilan 2021-2023, c'est le chiffre de 148 (?) nids qui apparaît pour 2022.
- 365 puis seulement 125 œufs étaient traités respectivement au 1<sup>er</sup> et second passage, mais 415 œufs (?) étaient retenus dans le bilan de campagne 2022.

Cette année ce sont respectivement 322 puis 364 œufs qui ont été traités, chiffre maximum logiquement retenu dans le bilan de campagne. Pour nous, autant d'œufs ont été traités lors du pic à l'un ou l'autre des deux passages en 2022 et 2023.

Les sites visités par les stérilisateurs ne correspondent qu'à une partie des toits recensés par le GONm sur les secteurs visés, et il est par ailleurs difficile de faire une correspondance précise entre les deux étant donné le nombre de toits. L'an dernier nous nous étions étonnés du faible nombre de nids de goélands bruns annoncés par le bilan de la stérilisation, sur ce qui est comparable (à savoir 0 nid de brun pour 5 minimum recensés par le GONm) ; de même il n'annonçait aucun nid de goéland marin.

Cette année nous sommes étonnés par le bilan de stérilisation qui annonce :

- 13 nids de goéland marin (ce qui est beaucoup) contre aucun l'an dernier, alors que le GONm a recensé 15 couples sur l'ensemble de la zone témoin en 2022 puis 16 en 2023, donc un effectif stable sur une plus grande zone.
- et aucun de goéland brun ; côté GONm 38 couples potentiels ont été recensés en 2022, et 42 en 2023, donc un effectif stable également.

De notre côté, si nous avons bien recensé des goélands marins sur certains des mêmes sites que les stérilisateurs (tels que la rue Thomas Henry ou sur l'hôpital), sur d'autres nous avons au contraire repéré du goéland brun mais pas de marin : boulevard Schuman, rue Aristide Briand, rue du Val de Saire, entre autres.

Par ailleurs, concernant ce chiffre élevé de goéland marin noté dans le bilan de la stérilisation, il est noté lors du premier passage en mai ; et étonnamment aucun de ces nids n'est retrouvé lors du passage de juin (! ?). De notre côté, au 3<sup>ème</sup> passage fin juin, nous avons bien encore des goélands bruns ou marins sur des adresses communes. Pour exemple, au boulevard Schuman, nous avons noté 7 nids d'argenté et 4 de bruns puis respectivement au moins 3 familles pour 6+ poussins de chaque (soit 6 familles et 12+ poussins de chaque), alors que le bilan de stérilisation indique 5 nids de goéland marin en mai seulement et aucune autre donnée.



Pour éviter toute confusion entre les nids de goéland argenté et goéland brun, nous recommandons de préconiser, une non intervention sur les toits abritant des couples et nids de goéland brun.

Le bilan de la stérilisation indique une baisse du nombre de nids et d'œufs de goéland argenté sur les secteurs visés entre 2021 et 2023, dont une baisse significative sur certaines adresses en 2023.

De notre côté les indicateurs du nombre de couples potentiels de goéland argenté n'indiquent pas de baisse, ni sur l'agglomération, ni sur le secteur témoin, ou même sur l'ensemble Cherbourg Centre et Val de Saire où certains toits sont visés par la stérilisation.

Le suivi des nichées sur ces deux secteurs ne va pas non plus dans le sens d'une baisse entre 2020 et 2023 (Figure 14) : après une baisse en 2021 cet indicateur remonte en 2022 et continue de progresser en 2023. Le nombre poussins a augmenté de 33 % depuis l'année dernière.

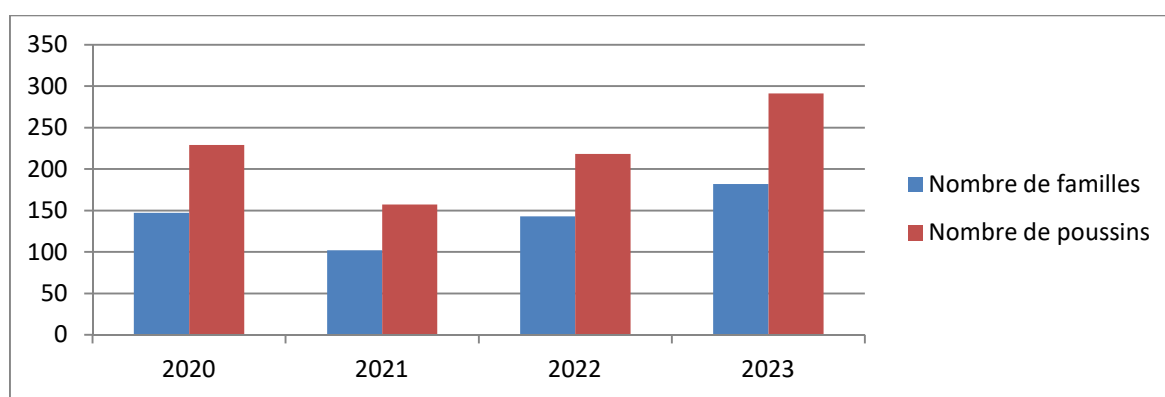


Figure 14 : Evolution du nombre de nichées sur les secteurs Val de saire et Cherbourg Centre entre 2021 et 2023

## VII – Impacts de l'épizootie d'influenza aviaire

Un épisode d'influenza aviaire (dû à un virus H5N1 hautement pathogène, très contagieux et incurable chez les oiseaux) s'opère à l'échelle mondiale sur plus d'une centaine d'espèces d'oiseaux sauvages depuis l'automne 2021 et particulièrement au printemps 2022. En Normandie elle vise surtout le goéland argenté dont les colonies ont aussi été touchées localement : confirmée d'abord à l'île de Tatihou, puis dans la Hague, Cherbourg et sur l'île du Large de Saint-Marcouf. En Normandie, plusieurs milliers de goélands sont morts.

En 2023, il n'y a pas d'effets perceptibles sur le nombre de couples potentiels urbains de Cherbourg, alors que des effets sont perceptibles sur les colonies naturelles avec de plus grosses concentrations en un site donné. Il faudra plusieurs années pour tirer des conclusions.

## VIII - Conclusion

Le goéland brun (espèce strictement protégée) est en régression, malgré un regain ces deux dernières années ; il demeure à un bas niveau comparativement au pic connu. Le goéland marin (autre espèce strictement protégée) est stable avec parfois de fortes fluctuations. Le goéland argenté (espèce protégée, mais susceptible de régulation) semble se stabiliser à son plus haut niveau.

Rappelons que le traitement des œufs a pour principal objectif de diminuer les nuisances sonores dues aux cris des goélands, particulièrement pendant l'élevage des jeunes. La stérilisation des œufs, si elle est menée efficacement, empêche les éclosions, ce qui diminue d'autant les émissions sonores, considérées comme des nuisances par certains habitants.

Rappelons également que les suivis effectués par le GONm depuis la fin des années 1990 sur plusieurs villes normandes, montrent qu'il ne faut pas s'attendre à une diminution importante de la population de goéland argenté via les opérations de stérilisation.

Ainsi, sur la ville du Havre, ce n'est qu'au bout de seize ans d'intervention, que les secteurs systématiquement stérilisés commencent à voir les effectifs nicheurs diminuer de façon significative ... mais cette diminution s'est accompagnée d'une occupation d'un plus grand nombre de quartiers et, au final, la population sur l'ensemble de la ville n'a pas diminué.

De plus, lorsque les interventions de traitement des œufs sont seulement ponctuelles ou partielles, cela conduit au contraire à augmenter les nuisances sur certains quartiers. En effet, les goélands argentés n'ayant pas eu de poussin se regroupent et volent au-dessus des secteurs où les densités de poussins sont importantes.

Par rapport au coût important que représente le traitement des œufs, les effets à attendre sur la population de goéland argenté sont donc assez limités à moyen terme. Sur le très long terme, un recul de plus de vingt ans ne laisse toujours pas entrevoir une diminution des effectifs à l'échelle des agglomérations concernées. Il est important de rappeler que depuis les années 1990, plusieurs colonies en sites naturels ont connu une forte régression. Et si, jusqu'alors, la baisse des effectifs de goéland argenté en sites naturels semblait être compensée par l'augmentation en sites urbains, ce n'était plus le cas dès 1998 (Debout, 2005). Dans la liste rouge normande (Debout, 2016), le goéland argenté fait désormais partie des espèces menacées ; il est considéré comme « vulnérable ». L'agglomération de Cherbourg abrite environ 7 % de l'effectif nicheur normand total (sites naturels et urbains confondus) et près de 10 % des nicheurs urbains normands : cette population est donc d'intérêt national. L'agglomération est aussi très importante pour le goéland brun ; on peut estimer qu'avec les secteurs non recensés, elle abrite environ 30 % de la population régionale, ce qui est considérable, donnant une responsabilité importante localement pour son maintien dans un état de conservation favorable.

## IX - Préconisations du GONm

### IX.1 - Favoriser le retour des oiseaux en milieu naturel

La solution idéale serait de favoriser le retour des oiseaux en milieu naturel ou semi-naturel et en tous les cas d'éviter que d'autres oiseaux ne quittent les colonies en sites naturels pour le milieu urbain. Il s'agit dans un premier temps de garantir la mise en protection des sites identifiés comme les plus favorables pour éviter qu'ils ne soient désertés (notamment ici les forts de la rade de Cherbourg et tout particulièrement l'île Pelée qui accueille une des dernières importantes colonies de goéland argenté) : cela passe par la garantie du respect de la tranquillité par le propriétaire (le GONm a une convention avec Port de Normandie et suit l'effectif de l'île Pelée tous les ans), mais aussi par le public ; mais normalement ce site est interdit d'accès (un arrêté de protection de biotope pourrait compléter la chose en période de reproduction).

En 2014, en Haute-Normandie, trois goélands, pourtant nés en milieu urbain, ont établi leur nid sur le littoral. Cette observation montre que le retour au milieu naturel est toujours possible pour l'espèce, même pour un oiseau né en milieu urbain. Et également que le brassage génétique entre oiseaux urbains et littoraux est bien réel (Le Guillou et al., 2014).

## IX.2 - Réduire les sources de nourriture

Certains habitants de Cherbourg-en-Cotentin nourrissent volontairement ou involontairement les goélands. Il est donc important de rappeler aux habitants que les goélands ne doivent pas être nourris :

- En informant, voire en verbalisant ceux qui, volontairement ou involontairement, les nourrissent (le nourrissage des goélands est interdit : article 120 du règlement sanitaire du 7 juin 1985) ;
- En supprimant l'accès possible aux poubelles (déposer les poubelles dans des containers fermés et pas en sacs devant les portes) ;
- En indiquant aux restaurateurs qu'ils doivent garder leurs arrière-cours sans déchets à l'air libre ;
- En fermant les décharges ;
- En supprimant l'accès possible aux déchets de la pêche.

Ces deux derniers points sont de loin les plus importants. Par exemple, Pons (1996) a montré que la fermeture de la décharge de Brest a conduit à une diminution de 19 % des effectifs nicheurs sur la colonie voisine de Tréberon (en site naturel).

## IX.3 - Tenter de limiter la nidification sur les habitations et inciter les goélands à nicher sur les zones industrielles

Le nettoyage des terrasses en période internuptiale semble un point important afin de retirer tout ce qui peut servir à construire les nids.

Il faut qu'un maximum d'habitants pose :

- Des pics et des fils sur les toits en pente, sur les cheminées et à leur base,
- Ou des filets sur les terrasses des immeubles.

Des efforts isolés ne permettront pas de limiter la population de goélands.

Pour limiter l'attrait des secteurs habités du centre-ville pour les goélands et les inciter à s'installer plutôt dans les zones industrielles où les nuisances sont moins importantes, **il faut limiter les traitements aux zones habitées et ne pas traiter les zones industrielles.**

Ainsi pour exemple, suite à des travaux, les importantes colonies de goélands du toit du centre commercial des Eleis et du terre-plein des Mielles se sont redistribuées en partie sur des secteurs habités.

## IX.4 - Favoriser la reproduction du goéland marin

Il s'agit de favoriser la seule prédation efficace possible en favorisant la reproduction du goéland marin. En l'état actuel de nos connaissances, si on prend l'exemple de la colonie en site naturel de Saint-Marcouf, un peu plus de 300 couples de goéland marin se sont substitués à plus de 2 500 couples de goéland argenté.

## IX.5 - Ne pas traiter les nids de goéland brun

Même si nous ne pouvons pas l'affirmer puisque nous n'avons pas eu accès directement aux nids, il est possible que certains nids de goéland brun soient parfois traités par erreur, les nids et œufs de cette espèce étant impossibles à différencier de ceux du goéland argenté. Il faut donc être très attentif à la présence du goéland brun et ne pas traiter le ou les nids où un doute subsiste, du fait de sa présence aux alentours du site en cours de traitement. Dans ce cas il ne faut pas traiter les nids même s'il y a également des goélands argentés présents.

## IX.6 - Suivis à prévoir si des traitements des œufs de goéland argenté sont mis en place dans le futur et perspectives en 2024

Il faudra au minimum reconduire les recensements de goélands sur les six secteurs suivis annuellement depuis 2011 si la stérilisation des œufs ne concerne qu'une partie de ces zones. Un recensement plus complet sur l'agglomération devra être reconduit régulièrement afin de savoir si la stérilisation conduit à un déplacement des goélands.

Sur les zones qui feront l'objet de stérilisation, il faudra qu'un organisme de protection de la nature comme le GONm, localise le plus précisément possible les couples de goélands marin et brun (deux espèces dont les œufs ne doivent pas être traités) avant chaque passage de stérilisation pour que ces deux espèces ne soient pas traitées. Les observations ayant lieu depuis des points hauts, sur les terrasses où se mélangent des goélands bruns et argentés, il est préférable de ne traiter aucun nid car il est impossible de différencier les nids et œufs de ces deux espèces. Normalement, les erreurs entre les nids de goéland marin (beaucoup plus rare ici) et argenté doivent être rares car les nids de goéland marin sont nettement plus grands et les œufs plus gros.

Sur les quartiers traités, il faudra prévoir un recensement à la fin du mois de juin afin de savoir quelle proportion de goéland argenté a produit des jeunes malgré le traitement des œufs et pour s'assurer que les goélands marin et brun ont bien produit des poussins.

## Bibliographie

- BIRDLIFE INTERNATIONAL (2015) - European Red List of Birds. Luxembourg : Office for Official Publications of the European Communities.
- BOULARD C (2016) - Les goélands urbains de Cherbourg-Octeville - Saison 2016. Groupe Ornithologique Normand, 18 p.
- CADIOU B. et les coordinateurs régionaux, coordinateurs départementaux et coordinateurs espèce. (2014) – Cinquième recensement national des oiseaux marins nicheurs en France métropolitaine : bilan final 2009-2012. Rapport Gisom & AAMP, Brest, 75 p.
- DAUGUET F, ADAM A & MOREL F (2017) - Inventaire et recensement des goélands nicheurs sur les toits de l'agglomération de Cherbourg-en-Cotentin - Saison 2017. Groupe Ornithologique Normand, 15 p.
- DAUGUET F, LAPIE D & MOREL F (2018) - Inventaire et recensement des goélands nicheurs sur les toits de l'agglomération de Cherbourg-en-Cotentin - Saison 2018. Groupe Ornithologique Normand, 21 p.
- DEBOUT G, PURENNE R et DESMARES J (2011) - Les goélands nicheurs urbains de l'agglomération de Cherbourg - Recensement 2011. Cherbourg-Octeville (FR). Groupe Ornithologique Normand, 18 p.
- DEBOUT G (2016) - Liste rouge des oiseaux menacés de Normandie
- Debout G. (2022) – Goéland argenté *in* Debout G & Chevalier B. (2022). Nouvel atlas des oiseaux de Normandie. Nidification et présence hivernale. GONm/OREP, Bayeux.
- JAILLET, V (2014) - Les goélands nicheurs urbains de la ville de Cherbourg-Octeville - Saison 2014. Cherbourg-Octeville (FR) : Groupe Ornithologique Normand, 23 p.
- JAILLET, V (2015) - Les goélands nicheurs urbains de la ville de Cherbourg-Octeville - Saison 2015. Cherbourg-Octeville (FR) : Groupe Ornithologique Normand, 18 p.
- ISSA N. & MULLER Y. coord. (2015) - Atlas des oiseaux de la France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO/SEOF/MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris, 1408 p.

- LAPIE, D. & PURENNE, R. (2022) - Inventaire et recensement des goélands nicheurs sur les toits de l'agglomération de Cherbourg-en-Cotentin - Saison 2022. Groupe Ornithologique Normand, 20 p.
- LE GUILLOU, G., ANSELME, M., JACOB, Y. et MOREL, F. (2014) - Suivi de la population de goéland marin *Larus marinus* de la ville du Havre - Éléments de comparaison avec les autres colonies de Haute-Normandie - Saison de reproduction 2014. Le Havre (FR) : Groupe Ornithologique Normand, 2014. 53 p.
- MOREL F. & LE GUILLOU G. (2017) - Inventaire et recensement des goélands argentés nicheurs sur les toits de la ville du Havre. Groupe Ornithologique Normand / ville du Havre.
- PONS, J.M. Causes et mécanismes de l'évolution numérique de la population française de goélands argentés *Larus argentatus* depuis 1850. 1996. in Journées scientifiques et techniques du Havre. Colonies de goélands en zone urbaine. pp. 53-63.
- PESNEL E & MOREL F (2019) - Inventaire et recensement des goélands nicheurs sur les toits de l'agglomération de Cherbourg-en-Cotentin - Saison 2019. Groupe Ornithologique Normand, 20 p.
- PURENNE, R. DEBOUT, G. & BARRIER A. (2011) – Suivi de la colonie de goélands et des autres espèces nicheuses du terre-plein des Mielles - Résultats 2011. Groupe Ornithologique Normand. 6 p
- Les goélands nicheurs urbains de la ville de Cherbourg-Octeville - Saison 2012. Cherbourg-Octeville (FR) : Groupe Ornithologique Normand, 16 p.
- PURENNE, R. et DEMAREST, T. (2012) - Les goélands nicheurs urbains de la ville de Cherbourg-Octeville - Saison 2012. Cherbourg-Octeville (FR) : Groupe Ornithologique Normand, 16 p.
- PURENNE, R. (2018) – Impacts de la prédation du Renard roux *Vulpes vulpes* sur la colonie plurispécifique de goélands de l'île de Tatihou (Manche) de 2014 à 2017. *Alauda*, 86: 203-214.
- UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016) - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France